



Heures effectives et supplémentaires

Par **Gorka urain**, le 15/02/2017 à 00:06

bonjour,

je suis actuellement salarié dans une société de plancher chauffant, aujourd'hui mes collègues et moi sommes confrontés au problème suivant:

nous sommes payés à partir de 7h15 jusqu'à 15h 15 alors que nous avons l'obligation de passer par le dépôt à 5h45 (pour charger le matériel et éviter les bouchons) et le soir après le chantier pour décharger. selon mes recherches cela rentre dans le cadre du travail effectif et nous devrions être payé.

de plus mon employeur veut nous imposer des heures supplémentaires le samedi mais si je me suis bien renseigné dans le btp nous avons le droit 2 jours de repos et les heures imposées durant ces 2 jours doivent être récupérées .

me suis je bien documenté ? sommes nous en droit de protester ces mesures ?

NB: nous n'avons aucune compensation financière pour le trajet effectué jusqu'au dépôt

Par **P.M.**, le 15/02/2017 à 09:01

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)